

CONFLITS FAMILIAUX
SÉPARATION
DIVORCE
PARENTS-ADOS
AIDANTS FAMILIAUX
HANDICAP
PARENT ÂGÉ



► Informations / Rdv

01 46 02 95 24

07 49 85 72 13

mediation@udaf92.fr

► Plus d'informations

www.udaf92.fr



N'hésitez pas

à nous contacter et

à nous suivre sur LinkedIn

en scannant le QR Code



Udaf 92

10 bis avenue du Général Leclerc
92210 Saint-Cloud

L'Udaf 92 vous propose un espace de **médiation familiale** qui vise à restaurer le dialogue, gérer des situations conflictuelles et à préserver les liens entre les membres de la famille.

Dans quelles situations faire appel à la médiation familiale ?

À chaque fois qu'une relation familiale a besoin d'être restaurée

- **entre parents**, avant, pendant et après la séparation (coparentalité, pension alimentaire, résidence des enfants...);
- **entre parents et enfants** (parents-ados, grands-parents...);
- **entre frères et sœurs** (succession conflictuelle, financement, conflit sur la prise en charge de personnes âgées...);
- **pour les personnes aidées et les aidants** dans les situations de dépendance liées au grand-âge et/ou au handicap (aidants familiaux, tuteurs, ephad...).



Le premier entretien d'information gratuit permet de clarifier la demande, et d'expliquer le cadre de la médiation.

Les séances de médiation familiale réunissent les personnes concernées par le conflit au cours d'une ou plusieurs séances d'1h30 environ.

Le médiateur familial est un professionnel diplômé d'État, neutre, impartial et soumis à la confidentialité.

La participation financière est calculée en fonction des ressources de chacun selon le barème établi par la CAF (à partir de 2€).

Des accords trouvés en médiation peuvent être homologués par les juges aux affaires familiales.



La médiation familiale vous accueille à :

► **Asnières-sur-Seine**

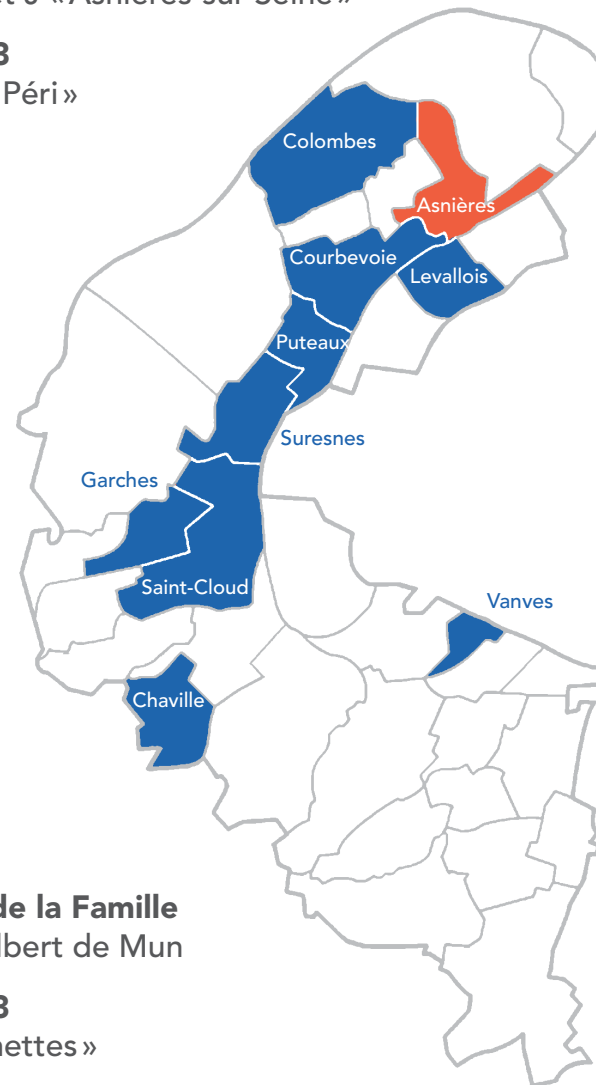
- 29 rue de la Concorde

SNCF

Ligne L et J « Asnières-sur-Seine »

Métro 13

« Gabriel Péri »



- **Maison de la Famille**
43 rue Albert de Mun

Métro 13

« Les Agnettes »

Communication : Uda92 - Mars 2021 - Ne pas jeter sur la voie publique

■ Autres lieux de tenue des permanences

